

**Arrêté n°2022-CCAR-SU-03**

**Portant modification de l'arrêté Arrêté n°2022-CCAR-SU-02 du 24 janvier 2022 fixant la composition du Comité Consultatif d'allocation des ressources, section relative aux activités d'urgence d'Occitanie**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

**Vu** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, L. 162-22-6-2, L. 162-22-8-2 articles R. 162-29 et R. 162-29- ;

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 64 ;

**Vu** la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, notamment son article 51 ;

**Vu** le décret en date du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie ;

**Vu** le décret n° 2021-2016 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

**Vu** l'Arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

**Vu** l'arrêté n° 2021-CCAR-SU-01 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-CCAR-SU-02 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie ;

**Considérant** les propositions de nomination de la Fédération Hospitalière de France en date du 27/06/2022 ;

**Considérant** les propositions de nomination de la Fédération de l'Hospitalisation Privée en date du 07/07/2021 ;

**Considérant** les propositions de nomination de la Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne en date du 31/05/2022 ;

**Considérant** les propositions de nomination de SAMU Urgence de France en date du 17/10/2022 ;

**Considérant** les propositions de nomination de l'Association des Médecins Urgentistes de France en date du 27/07/2021 ;

**Considérant** les propositions de nomination du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée en date du 12/07/2021 ;

**Considérant** les propositions de nomination de France Assos Santé pour l'Association d'usagers et des familles spécialisés dans le domaine d'activités désignés en date du 04/08/2021 ;

---

## ARRETE

---

### Article 1<sup>er</sup> :

L'article 3 de l'arrêté mentionné est modifié comme suit :

3a) Six représentants de la Fédération Hospitalière de France :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Mme Claudie GRESLON</b> , Directrice des Hôpitaux du Bassin de Thau	<b>Mme Carole GLEYZES</b> , Directrice des Affaires Financières au CH de Béziers
<b>Mme Anne FERRER</b> , Directrice Générale Adjointe du CHU de Toulouse	<b>M. Driss BENNIS</b> , Directeur des Affaires Financières au CHU de Nîmes
<b>M. Philippe PERIDONT</b> , Directeur du CH de Castres	<b>Mme Mathieu GAYRARD</b> , Directeur des Affaires Financières du CH d'Auch
<b>Docteur Nicolas LONGEAUX</b> , PH, Urgentiste au CH de St Gaudens	<b>Docteur Thierry DEBREUX</b> , PH, Urgentiste au CH de Cahors
<b>Docteur Alain PERET</b> , Président de CME, Responsable médical accueil des urgences – PASS au CH de Narbonne	<b>Docteur Josiane BOULARAN</b> , PH, Urgentiste au CH de Castres
<b>Docteur Laurent ORTEGA</b> , Chef du service des urgences du CH de Perpignan	<b>Docteur François JACOB</b> , Président de CME du CH de Millau

3b) Trois représentants de la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>M. Pascal DELUBAC</b> , Directeur de la Clinique Saint Pierre	<b>M. Olivier CONSTANTIN</b> , Directeur de la Clinique du Parc
<b>M. Yildiray KUCUKOGLU</b> , Directeur de la Clinique des Cèdres	<b>M. Fabrice DERBIAS</b> , Directeur de la Clinique de l'Union
<b>M. Nicolas DAUDE</b> , Directeur de la Clinique Saint Privat	<b>M. Guillaume BURDIN</b> , Directeur du Centre Médico-Chirurgical et Obstétrical Claude Bernard

3c) Un représentant de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>M. Jean-Marc GAFFARD</b> , Directeur Territorial AESIO Santé Méditerranée	<b>Mme Cathy GARCIA</b> , Directrice de l'Hôpital Joseph Duguing

d) Trois représentants de SAMU Urgences de France :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>Pr Pierre-Géraud CLARET</b> , PU-PH, Pôle anesthésie réanimation douleur urgences au CHU de Nîmes	<b>Pr Mustapha SEBBANE</b> , PU-PH du CHU de Montpellier
<b>Pr Sandrine CHARPENTIER</b> , PU-PH, Cheffe de pôle Urgences, CHU de Toulouse, membre SAMU Urgence de France	<b>Pr Vincent BOUNES</b> , PU-PH, adjoint du chef de pôle urgences du SAMU 31
<b>Dr. Jérôme ALEX</b> , PH au CH de Carcassonne	<b>Dr Hélène PIZZUT</b> , Cheffe de Pôle Réanimation urgences SAMU au CH de Montauban

3e) Un représentant de l'Association des Médecins Urgentistes de France :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Dr Frank BECKER</b> , <i>Délégué Régional AMUF Occitanie, PH CH Rodez</i>	<b>Dr Christophe MORAINÉ</b> , <i>Chef du Service de Médecine d'Urgence du CH de Castelnaudary</i>

3f) Un représentant du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Dr Laurent DOUSSET</b> , <i>Médecin urgentiste à la Clinique des Cèdres</i>	<b>Dr. Lionel BERTRAND</b> , <i>Médecin Urgentiste à la Clinique des Cèdres</i>

3g) Deux représentants d'Association d'usagers et des familles spécialisés dans le domaine d'activités désignés par France Asso Santé :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<b>M. André GUINVARCH</b> , <i>Secrétaire Général de France Assos Santé Occitanie, Président de l'URAF Occitanie - Vice-Président de l'UDAF 82, RU UDAF du CODAMUPS du Tarn-et-Garonne, Vice-Président de CPAM, RU en CTS et RU en CPAM</i>	<b>M. Jean-Michel BRUEL</b> , <i>Président de France Assos Santé Occitanie</i>
<b>Mme Marina LABISCARRE</b> , <i>Chargée de mission à France Assos Santé Occitanie, Formation &amp; Soins de proximité - coordination des parcours de soins</i>	<b>Mme Caroline CAUSSY</b> , <i>Coordinatrice régionale de France Assos Santé Occitanie</i>

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2022-CCAR-SU-02 fixant la composition du Comité consultatif d'allocation des ressources section relative aux activités d'urgence d'Occitanie demeurent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers au recueil des actes administratifs. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Article 4 :

Le Directeur Général Adjoint de l'ARS Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Agence Régional de Santé Occitanie.

Fait à Toulouse le 29/11/2022

Le Directeur Général de l'ARS OCCITANIE

Didier JAFFRE